



EuroMed Rights – Euro-Mediterranean Human Rights Network  
EuroMed Droits – Réseau euro-méditerranéen des droits humains  
الأورو-متوسطية للحقوق- الشبكة الأوروبية المتوسطية لحقوق الإنسان

## EuroMed Droits – Réunion du Comité exécutif

### Athènes, 24-26 juin 2016

#### *Procès-verbal*

Le Comité exécutif d'EuroMed Droits s'est réuni à Athènes, en Grèce, les 24-26 juin 2016. En marge de cette réunion, le 23 et le 24 juin 2016, des réunions se sont tenues avec Yannis Boutselis, Chrysi Hatzi et Lampros Mpaltsiotis, département des Droits de l'Homme du bureau du Médiateur ; Evangelos Kalpadakis, Bureau diplomatique du Premier ministre ; Konstantis Kambourakis, ministère des Affaires étrangères ; et Theano Fotiou, ministère du Travail, de la Sécurité sociale et de la Solidarité. Au cours de ces réunions, les membres du CE ont discuté de la situation actuelle en Grèce, en insistant sur les questions relatives aux migrations et à l'asile, ainsi que sur les droits économiques et sociaux. Le 24 juin, le Comité exécutif a également invité les membres et partenaires du Réseau à une discussion sur la situation dans le pays.

#### **PARTICIPANTS**

##### Membres du Comité exécutif (CE) d'EuroMed Droits :

Michel Tubiana (Président), Moataz El Fegriery (Trésorier), Søs Nissen, Raffaella Bolini, Anitta Kynsilehto, Osman İşçi, Wadih Al-Asmar, Messaoud Romdhani, Catherine Teule et Isaias Barreñada (membres du CE).

##### Secrétariat :

Marc Schade-Poulsen (Directeur exécutif), Marit Flø Jørgensen (Directrice des Programmes) et Maibritt Nielsen (Assistante de direction senior, rapporteure).

##### Excusés :

Nabia Haddouche (Vice-Présidente) et Hamdi Shaqura (membre du CE).

##### Autres participants :

Eugenia Papamakariou, EEDDA ; Theocharis Papamargaris, membre honoraire ; Maria Jaidopulu Vrijea, Nikos Poulantzas Foundation, et Eva Giannakaki, Ligue hellénique des Droits de l'Homme (le 24 juin, séance 2).

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Accueil, approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la dernière réunion du CE, les 5-7 février 2016
2. Rencontre avec la société civile : discussion sur la situation actuelle en Grèce (questions économiques et sociales, migrations et réfugiés)
3. Discussion sur la situation dans la région
4. Rapport du Secrétariat
5. Rapport financier du Secrétariat, y compris mise à jour sur le financement et approbation du Rapport d'audit 2015
6. Genre : suivi de la réunion du GT Genre/ de l'intégration du genre au sein du Réseau
7. Réduction de l'espace dédié à la société civile : suivi du séminaire et de la réunion du GT

8. Suivi sur la communication au sein du CE
9. Migrations : suivi sur la réunion du GT Migrations
10. Questions relatives aux membres
11. Questions diverses



## **1. Accueil, approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la dernière réunion du CE, les 5-7 février 2016**

*Modérateur : Michel Tubiana*

Michel Tubiana a souhaité la bienvenue aux membres du Comité exécutif (CE) présents à la réunion, qui ont ensuite approuvé l'ordre du jour. Il a noté avec regret que Hamdi Shaqura avait une fois de plus été empêché de quitter Gaza, et qu'il ne pouvait donc pas assister à la réunion. Michel Tubiana a suggéré de soulever cette question lors de la prochaine Assemblée générale, en 2018.

### Décision :

- Le procès-verbal de la réunion du CE des 5-7 février 2016 a été approuvé sans aucune observation.

### Documents :

- 1.1 Ordre du jour de la réunion du CE des 24-26 juin 2016 (*pour approbation*)
- 1.2 Procès-verbal de la dernière réunion du CE des 5-7 février 2016 (*pour approbation*)

## **2. Rencontre avec la société civile : discussion sur la situation actuelle en Grèce (questions économiques et sociales, migrations et réfugiés)**

*Modérateur : Michel Tubiana*

Au cours de la réunion avec les membres et partenaires du Réseau en Grèce, les points suivants ont été mis en lumière :

- La suppression de la pension de retraite nationale à partir de 2017
- La création d'un fonds visant à privatiser les aéroports et divers secteurs importants
- Une nouvelle loi instituant des mesures pour exempter d'impôts certains secteurs d'activité
- Le taux de chômage de 26%, un chômeur sur deux étant un jeune
- Le salaire maximum de 400 euros mensuels pour les jeunes de moins de 25 ans
- Le manque de fonds pour les médecins et le personnel infirmier, et le manque de fournitures pour les hôpitaux, ce qui a pour résultat, par exemple, que les personnes souffrant d'un cancer doivent attendre trois mois pour recevoir un traitement
- Le nombre croissant de réfugiés et de migrants (60 000), dont un grand nombre de femmes et d'enfants, qui sont laissés à l'abandon sur les îles grecques sans savoir quel sera leur avenir
- Les mauvaises conditions qui règnent dans les camps de réfugiés installés en dehors des villes
- L'arrivée en Grèce de nombreuses ONG qui mettent en œuvre des projets humanitaires, et l'émergence d'un fort mouvement de solidarité dans le pays
- Les nombreuses forces de l'OTAN qui s'entraînent militairement en Grèce, ce qui est préoccupant
- Le sentiment d'avoir subi l'état d'urgence depuis six ans
- La crise des réfugiés, crise profonde en Europe
- La montée en puissance des partis xénophobes en Europe
- L'état de dépression qui frappe les Grecs

Michel Tubiana a rappelé que les Grecs avaient été en mesure d'accueillir des milliers de réfugiés sans céder à la xénophobie, contrairement à ce qui s'est passé dans de nombreux pays. Il a ajouté que la crise n'était pas une « crise des migrations », mais un problème d'Union européenne, et que l'UE ne comprenait pas que la Grèce n'avait pas les moyens de surveiller les frontières. EuroMed Droits travaille des deux côtés de la Méditerranée, et il a fait remarquer à quel point il était important de faire le lien entre le Nord et le Sud.

Eugenia Papamakariou a dit que les ONG locales n'avaient pas de contact avec les ONG venues de l'étranger qui ont reçu des fonds de l'UE pour travailler sur différents projets en Grèce, et qu'elles géraient les camps de réfugiés, une opération qui devrait être prise en charge par l'Etat. Elle ne sait pas exactement qui surveille les activités de ces nouvelles ONG qui travaillent en Grèce. Maria Jaidopulu Vrijea a ajouté que l'essentiel des financements fournis par l'UE est attribué à de grandes ONG. Les mouvements de solidarité envers la Grèce sont le fait des ONG institutionnelles, d'initiatives plus spontanées et de personnes à titre individuel. Elle a exprimé sa gratitude à ceux qui offrent leur aide, tout en précisant qu'il était important qu'elles respectent les procédures et les coutumes de la communauté locale.

Moataz El Fegiry a rappelé que, dans les années 1990, les gouvernements européens avaient des principes, et favorisaient les droits de l'Homme. A l'époque, le Sud regardaient vers les pays du Nord, alors qu'aujourd'hui, Nord et Sud sont logés à la même enseigne. Il estime que le Réseau devrait définir son approche et ses alliances, et ne pas se concentrer seulement sur les gouvernements, mais aussi sur l'interaction avec les populations, et construire des partenariats différents. On note par ailleurs un conflit des générations dans le Sud, a-t-il ajouté, un phénomène que l'on remarque aussi au Royaume-Uni. Messaoud Romdhani ne partage pas l'avis de Moataz El Fegiry sur le conflit des générations mais, face à une crise, dit-il, les gens réagissent différemment.

Catherine Teule, d'accord avec Michel Tubiana, estime que la Grèce ne peut pas à elle seule faire face à la crise des réfugiés. Elle s'est interrogée sur un éventuel changement de la législation et des procédures en Grèce en ce qui concerne le droit d'asile. Elle a noté que plusieurs décisions du tribunal de première instance avaient été annulées en Grèce par le comité d'appel, mais que des changements étaient intervenus, si bien que certaines des décisions initiales avaient été validées. Eva Giannakaki a fait remarquer que la loi sur l'asile en Grèce avait changé, et qu'en conséquence, de nouvelles procédures avaient été introduites en faveur des Syriens.

Michel Tubiana a demandé si la législation grecque autorisait à mettre en prison les migrants en situation irrégulière, comme c'est le cas en France. A la connaissance d'Eva Giannakaki, il est possible de les expulser mais pas de les incarcérer. Catherine Teule a fait remarquer que dans beaucoup de pays, et pas seulement en Grèce, la plus grande confusion régnait sur ce sujet.

### 3. Discussion sur la situation dans la région

*Modératrice : Raffaella Bolini*

Au cours de la réunion sur la situation dans la région, les membres du Réseau ont souligné les points suivants :

#### *Au Sud*

- Les menaces qui pèsent sur la liberté de réunion en Turquie, où sévissent aussi la torture et les violences faites aux femmes
- Le nombre croissant de mouvements et d'actions de solidarité, réponses des populations au système migratoire actuel
- La crise dans le Sud, qui a un impact sur le Nord et vice-versa, effet de la globalisation
- Les tensions entre l'UE et le Maroc à propos de la décision de la Cour européenne concernant les accords entre l'UE et le Maroc sur le Sahara occidental

#### *Au Nord*

- La sortie de l'UE du Royaume-Uni, après le référendum du 23 juin 2016, ce qui pourrait inciter d'autres pays à faire de même, et qui affaiblit la position de l'UE au Conseil de sécurité, le Royaume-Uni étant l'un des deux membres permanents du Conseil
- L'accord EU-Turquie sur les migrants, qui affecte d'autres pays tels que la Libye, la Grèce, etc.

- Les accords de partenariat de l'UE avec des pays d'Afrique, visant à faire cesser les flux de migrants et de demandeurs d'asile en direction de l'Europe
- Le nombre croissant de murs et de frontières à l'intérieur de l'UE
- La campagne électorale américaine, qui aura une influence sur la scène politique dans six mois
- Le fait que l'Espagne soit l'un des pays d'Europe qui accueille un minimum de réfugiés, bien que l'opinion publique soit favorable aux réfugiés

Michel Tubiana a déclaré que, dans le Nord, la crise n'était pas seulement liée aux réfugiés et aux droits socio-économiques, et il a suggéré que tout en maintenant son attention sur le Sud, le Réseau s'intéresse aussi au nord de la Méditerranée, où la situation est alarmante et où l'UE est en crise. Le Réseau devrait aussi intensifier ses efforts auprès de l'UE. D'accord avec Michel Tubiana, Marc Schade-Poulsen pense aussi qu'il serait bon de travailler davantage l'Europe, bien qu'il soit nécessaire, dans un premier temps, de définir ce que pourrait être la valeur ajoutée du Réseau dans le Nord. Il a également exprimé des doutes sur le fait que les pays du Sud, confrontés eux-mêmes à des problèmes nationaux, puissent investir dans le Nord. Isafas Barreñada estime que le Réseau devrait s'intéresser à la façon dont les régimes autoritaires, en Égypte et au Maroc, par exemple, tirent profit de la situation dans le Nord.

De manière générale, Wadih Al-Asmar estime que les organisations des droits de l'homme ont perdu de leur influence, dans la mesure où l'opinion publique a été bombardée par toute une série de problèmes. Il y a 10 ans, les gens éprouvaient de la sympathie pour les migrants mais aujourd'hui, ils se sentent eux-mêmes en difficulté. Le rôle du Réseau serait d'organiser des actions de lobbying pour que l'UE prenne des décisions politiques susceptibles de faire cesser le dialogue avec des pays qui violent les droits de l'Homme. Moataz El Fegierly estime que le Réseau devrait reconsidérer son modèle de plaidoyer, et insister pour que les gouvernements européens travaillent davantage en direction de la société civile européenne. Il a noté un glissement des droits de l'Homme à la citoyenneté, et fait remarquer que nombre de gouvernements européens se concentrent sur leurs droits nationaux, tout en remettant en question les normes européennes des droits de l'Homme. Il pense aussi que le Réseau devrait réfléchir à la façon de soutenir ses membres, et d'obtenir des financements pour ses activités, sachant que le financement des ONG sera très certainement affecté dans les années à venir.

#### 4. Rapport du Secrétariat

##### *Modérateur : Osman İşçi*

Marc Schade-Poulsen a présenté le rapport du Secrétariat (4.1 EAR n°10, de janvier à mars 2016) et invité les membres du CE à faire des commentaires sur les différents groupes de travail auxquels ils ont participé (les activités ne sont mentionnées ci-dessous que si elles ne figurent pas dans le document 4.1, EAR n° 10).

##### *Syrie*

Marc Schade-Poulsen a fait savoir qu'Anitta Kynsilehto et lui-même effectueraient une mission en Turquie, après la réunion du CE, pour rencontrer les organisations qui travaillent sur les questions relatives aux réfugiés. Une mission en Jordanie et au Liban sera également organisée, pour mieux comprendre les principales préoccupations en matière de droits de l'Homme.

Wadih Al-Asmar a demandé s'il serait bon de se demander s'il était pertinent pour EuroMed Droits de s'afficher aux côtés d'organisations confessionnelles. Il a estimé que le Réseau devrait se montrer prudent sur ce sujet, dans l'intérêt de son image et du message qu'il enverrait par ce biais.

##### *EcoSoc*

Marc Schade-Poulsen a fait savoir que la candidature du Réseau au statut EcoSoc avait été examinée pour la première fois ; l'ONU, toutefois, a souhaité en savoir plus sur les programmes d'EuroMed Droits et, en conséquence, la décision a été reportée à la prochaine séance, prévue dans six mois. Il faudrait avant cette date organiser des actions de lobbying.

### *Communication*

Marc Schade-Poulsen a annoncé que le département Communication, en coopération avec des ONG égyptiennes, entamait une campagne sur les défenseurs des droits de l'Homme actuellement détenus dans les prisons égyptiennes. A cet égard, les membres du CE sont invités à signer une déclaration sur l'Egypte, disponible sur le site Web.

A propos de la communication, Isaías Barreñada a fait remarquer que l'utilisation des rapports du Réseau était très limitée, et que l'UE, les ministères des Affaires étrangères et les institutions nationales ne les recevait pas de façon régulière, même s'ils sont utilisés plus largement au sein du Réseau. En ce qui concerne l'Espagne, 70% des destinataires de la liste de diffusion actuelle ne sont plus valables, et les résultats du Réseau ne sont pas diffusés comme il convient dans ce pays. Il estime qu'il faudrait savoir à tout moment qui sont effectivement les personnes qui reçoivent ces rapports.

Catherine Teule nuance les réticences d'Isaías Barreñada en ce qui concerne la communication. Elle estime que la question est plus directement celle de notre capacité à faire du lobbying, et que ce n'est pas de la responsabilité d'une seule personne. Elle a suggéré de faire préciser aux Groupes de travail quels sont les messages à transmettre, et à qui. Michel Tubiana pense que le département Communication devrait être plus proactif, et contacter les membres pour identifier leurs contacts presse.

Enfin, Wadih Al-Asmar a suggéré de distribuer un bref CV des membres du CE avant les réunions extérieures organisées en marge de la réunion du CE.

### *Processus de dialogue structuré avec la société civile*

Marc Schade-Poulsen a annoncé aux membres du CE que la commission de l'UE tentait d'instaurer un dialogue structuré avec la société civile dans les pays de la Méditerranée. EuroMed Droits a été invité à participer au groupe consultatif, mais à ce jour, l'avis du Réseau a été peu pris en considération. Un peu plus tôt dans l'année, la Délégation de l'UE a invité de nombreuses personnes, dont des membres du Réseau, à un Forum de la société civile à Bruxelles, dont la préparation laissait à désirer. Le résultat du séminaire est que l'UE prendra en charge le processus, dégageant trois millions d'euros sur trois ans, ce qui couvre les frais du site Web, une réunion annuelle/d'autres réunions et une formation au plaidoyer en ligne.

Michel Tubiana a rappelé que l'UE avait toujours exprimé le désir d'avoir sa propre société civile. Il estime que le Réseau ne devrait pas être absent de ce processus, à condition qu'il lui soit possible d'exprimer son point de vue sur la liste des participants, et qu'il garde la liberté de quitter le processus, si nécessaire.

Moataz El Fegiery a dit qu'à son avis, le processus n'était ni transparent ni inclusif, et que de nombreux participants qui figuraient sur la liste pour l'atelier d'octobre n'étaient pas représentatifs de la situation actuelle dans la région. Le Réseau devrait proposer les noms de défenseurs de la région. Il se demande toutefois si ce dialogue structuré est vraiment un besoin pour les ONG, et il a rappelé aux membres du CE que la Plate-Forme EuroMed avait conduit à la division, notamment en Egypte. Il estime que le Réseau devrait rester en dehors du processus s'il n'est pas assez inclusif.

Isaías Barreñada n'est pas d'accord avec Moataz El Fegiery sur ce point ; il pense que rester en dehors pourrait avoir des conséquences pour le Réseau. Celui-ci, au contraire, devrait exprimer très clairement les problèmes qui se posent. Raffaella Bolini est d'avis que le Réseau suggère que le groupe consultatif soit composé de membres de la société civile – jeunes et vieux – qui participeraient au dialogue de façon démocratique. Catherine Teule, d'accord avec Isaías Barreñada, pense que le Réseau devrait participer au processus, mais aussi en proposer une analyse critique. Wadih Al-Asmar s'est rangé à l'avis de Catherine Teule et Isaías Barreñada, disant que le Réseau devrait rester dans le processus.

### Décisions :

- Le Réseau devra consulter ses membres sur le processus de dialogue structuré
- Le Réseau organisera une réunion avec l'ANND (Arab Development Network) et SOLIDA, afin de faire connaître ses préoccupations concernant le processus de dialogue structuré

### Documents :

4.1 EAR n°10, de janvier à mars 2016 (*pour information*)

4.2 Plan de travail 2016 (*pour information*)

## **5. Rapport financier du Secrétariat, y compris mise à jour sur le financement et approbation du Rapport d'audit 2015**

*Modératrice : Anitta Kynsilehto*

Marc Schade-Poulsen a présenté au CE le Rapport d'audit 2015 et les Budgets 2016-2018.

### Décisions :

- Le Rapport d'audit 2015 a été approuvé
- Les Budgets 2016-2018 ont été approuvés

### Documents :

5.1 Budgets et comptes (*2 documents*) (*pour approbation*)

5.2 Mise à jour sur le financement (*pour information*)

5.3 Rapport d'audit 2015 (*pour approbation*)

## **6. Genre : suivi sur la réunion du Groupe de travail Genre/de l'intégration du genre au sein du Réseau**

*Modérateur : Isaías Barreñada*

Marit Flø Jørgensen a présenté le document 6.2, *Grandes lignes d'une Stratégie pour le Programme EuroMed Droits sur les droits des femmes et l'égalité des genres pour 2016-2018*, et le document 6.3 *Stratégie 2016-2018 pour promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes dans la région*. Elle a noté que le programme Genre avait deux dimensions, intégrer transversalement la dimension genre dans toutes les activités du Réseau, et traiter la question des violences faites aux femmes. Les deux stratégies seront complétées par un plan de travail.

A la suite de cette présentation, Anitta Kynsilehto a rappelé au CE que lors de sa dernière réunion, les 5-7 février 2016, il avait été reconnu que la question de l'égalité des genres était plus large que celle des droits des femmes. Dans la mesure où le terme « égalité des genres » est utilisé par le Groupe de travail, elle aimerait qu'il soit repris dans les deux stratégies, et qu'il concerne les femmes, les hommes et les personnes transgenre. Elle se demande donc comment le GT aborde la question de l'intersectionnalité (le croisement du genre avec d'autres axes de démarcations sociales). Søs Nissen a aussi suggéré d'inclure l'intersectionnalité au moment de mettre à jour le GEPP (document 6.1). Marit Flø Jørgensen a répondu que cette question avait fait l'objet d'une discussion au sein du GT et que, bien qu'elle ne figure pas clairement dans les documents, elle est l'une des raisons qui nécessitent la mise à jour du GEPP. Anitta Kynsilehto a suggéré d'entreprendre l'intégration de l'intersectionnalité dans les différents GT afin qu'ils prennent en compte cette question, et d'actualiser les stratégies en ce sens. De plus, elle a proposé de réfléchir à une activité différente de la question des femmes réfugiées, cette étude ayant déjà été faite en 2008.

Messaoud Romdhani a fait remarquer qu'en Tunisie, la violence envers les femmes était en augmentation depuis la révolution, et que plus de 50% des Tunisiennes sont concernées. D'après le rapport d'EuroMed Droits sur les violences faites aux femmes dans la région EuroMed, le phénomène s'aggrave des deux côtés de la Méditerranée, et il a suggéré de s'intéresser au problème. Catherine Teule, d'accord avec Messaoud Romdhani, pense que le thème le plus important en ce qui concerne les femmes est la violence, qui conduit à toutes les inégalités. Ce doit être un thème transversal pour tous les GT, et inclure les femmes migrantes. La valeur ajoutée du Réseau, a-t-elle précisé, pourrait être de développer les compétences des membres du Réseau sur cette question. Marit Flø Jørgensen, d'accord avec Catherine Teule, estime que le Réseau devrait être un pôle de ressources auprès duquel les membres pourraient solliciter de l'aide. Les ressources nécessaires devraient toutefois être disponibles, et le Réseau devrait pouvoir recourir aux organisations membres qui disposent de ces capacités.

Michel Tubiana a fait remarquer que, dans le Nord, certaines structures d'Etat sont faites pour lutter contre la discrimination sexiste, alors que, dans le Sud, il existe des législations contraires aux droits des femmes. Les questions du Nord ne peuvent pas être transposées au Sud, vice-versa, a-t-il déclaré. Il a ajouté que la perspective genre n'était pas seulement une question d'égalité entre les hommes et les femmes, mais de relations entre les sexes en fonction des différentes sociétés.

Wadih Al-Asmar pense aussi que le Réseau devrait veiller à ne pas confondre les problématiques au Nord et au Sud, qui se situent à différents niveaux. La même logique ne s'applique pas au Sud comme au Nord, où les droits sont garantis par les Constitutions. Il estime que les ONG tentent d'imposer des problématiques qui ne sont pas considérées comme prioritaires par la population, même dans le Nord. Si le Réseau veut travailler sur d'autres sujets concernant le genre, Wadih Al-Asmar est persuadé qu'il devrait le faire en parallèle, et non pas l'ajouter à la mission du GT Droits des femmes/Genre.

Raffaella Bolini a noté que, même parmi les groupes féministes et les mouvements LGBT, au Nord comme au Sud, le débat se poursuit sur le genre et l'égalité. Les conditions sont peut-être différentes au Nord et au Sud, mais le débat est presque le même partout. Le Réseau devrait réfléchir à sa possible valeur ajoutée, et elle a suggéré de lancer un débat politique sur la culture du genre.

En ce qui concerne les cibles sur lesquelles le Réseau pourrait exercer une influence, Osman İşçi a suggéré d'inclure le Rapporteur spécial sur la violence envers les femmes, qui s'est rendu dans la région EuroMed au cours des cinq dernières années. On pourrait aussi consulter les organisations locales qui ne soient pas nécessairement membres du Réseau pour avoir leur avis, ce qui pourrait aussi être inclus dans les stratégies.

Marc Schade-Poulsen se demande comme le Réseau pourrait travailler sur la Résolution 1325 des Nations Unies en tant qu'instrument. Il a noté que les femmes devraient être incluses dans les négociations, pour éviter d'être marginalisées ensuite. En ce qui concerne la Résolution 1325, Marit Flø Jørgensen a fait savoir que le GT n'avait pas fini de discuter de la question, mais que les participants avaient reconnu que les femmes étaient de plus en plus impliquées dans les conflits, et de moins en moins impliquées dans les dispositions législatives. Elle a rappelé qu'en ce qui concerne le Programme PIP, l'expérience avait montré qu'il était intéressant de travailler sur l'occupation sous l'angle du genre. Le Réseau devrait donc décider s'il était pertinent de travailler dans la perspective du genre avec les différents groupes thématiques.

Enfin, Marit Flø Jørgensen a noté que le GT recouvrait à la fois le Genre et les droits des femmes, et que l'ensemble des droits des femmes devait être abordé comme tel. Elle a ajouté que le GT devrait discuter de la question de l'intersexualité et déterminer plus précisément la nature de son travail sur les réfugiées.

#### Décisions :

- Les grandes lignes de la stratégie pour le programme 2016-2018 d'EuroMed Droits sur les droits des femmes et l'égalité des genres ont été approuvées
- La Stratégie 2016-2018 d'EuroMed Droits pour la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes dans la région Euro-Med a été approuvée
- Les questions de l'intersectionnalité et de la Résolution 1325 du Conseil des Nations Unies devraient être ajoutées aux deux Stratégies

#### Documents :

6.1 GEPP (Gender Equality Policy Paper) (*pour information*)

6.2 Grandes lignes d'une stratégie pour le programme 2016-2018 d'EuroMed Droits sur les droits des femmes et l'égalité des genres (*pour approbation*)

6.3 Stratégie 2016-2018 d'EuroMed Droits pour la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes dans la région Euro-Med (*pour approbation*)

## **7. Réduction de l'espace dédié à la société civile : Suivi du séminaire et de la réunion du Groupe de travail**

*Modératrice : Søs Nissen*

Osman İşçi a présenté le document *7.1 Document de discussion pour une stratégie 2016-2018 du programme*

Après la présentation, Michel Tubiana a fait remarquer qu'en plus de la question de la réduction de l'espace, la question de la surveillance des défenseurs des droits de l'Homme devait être abordée, y compris les écoutes téléphoniques. Il a également observé qu'en France, plusieurs associations religieuses ont été dissoutes dans le cadre de l'état d'urgence, tendance qu'il considère comme inquiétante. Il aimerait que le Réseau s'intéresse aussi à cette question.

Isaías Barreñada a constaté qu'à ce jour, le Groupe de travail LDAR n'a pas seulement inclus la société civile dans son travail mais aussi les mouvements sociaux, qui ne sont pas considérés comme faisant partie de la société civile au sens strict du terme. Après examen du document de discussion, il ne voit pas la différence entre les activités précédentes et celles à venir, et il a suggéré d'aborder la question de la réduction de l'espace sous un autre angle, et de souligner la différence entre le discours sur la société civile et la pratique sur le terrain.

Marc Schade-Poulsen pense que le Réseau peut se concentrer sur le respect par l'UE de ses propres instruments, feuilles de routes, stratégies et moyens pour un dialogue structuré. Le séminaire sur la réduction de l'espace qui s'est tenu à Bruxelles en mai 2016 a toutefois montré que les participants ne sont pas intéressés par ce travail mais qu'ils préféreraient échanger les uns avec les autres bien que les organisations n'aient pas les capacités suffisantes pour se soutenir mutuellement. Parmi les autres sujets à aborder dans le programme figurent la lutte antiterroriste, une question de première importance en Turquie, de même que les procès engagés en Europe contre des personnes ayant aidé des réfugiés. La difficulté consiste à définir plus clairement les instances/les personnes à qui le Réseau peut adresser des messages signalant ses préoccupations au niveau régional.

De l'avis de Wadih Al-Asmar, le Réseau doit entretenir un dialogue avec les institutions de l'UE sur le fait que, dans toute la région, la société civile perd du terrain. Il estime que la valeur ajoutée du Groupe de travail peut être de suivre le travail des délégations de l'UE dans les différents pays et, par exemple, de publier un rapport sur ses relations avec la société civile. Ce rapport pourrait être présenté à l'UE par le référent politique LDAR, qui soulèverait la question de la réduction de l'espace de la société civile une fois par an. Søs Nissen, d'accord avec Wadih Al-Asmar, pense qu'il faudrait se concentrer sur les institutions de l'UE et le dialogue structuré, et qu'il est important de déterminer qui travaille sur la question de la réduction de l'espace dédié à la société civile.

Catherine Teule pense que la protection des défenseurs des droits de l'Homme est une question importante. A son avis, la valeur ajoutée du Réseau peut être de rappeler aux institutions européennes combien il est important de consulter la société civile dans tout processus de prise de décision, que ce soit dans le Sud ou dans le Nord. Elle a fait remarquer que la question de la surveillance des défenseurs des droits de l'Homme était une question complexe mais qui méritait néanmoins l'attention du Réseau.

Osman İşçi a fait savoir que Frontline Defenders avait un programme spécial de formation à la surveillance et l'utilisation des dispositifs numériques ouvert à tous et que le Réseau pourrait envisager d'y avoir recours. D'accord avec Wadih Al-Asmar, il pense que la surveillance de l'UE peut être considérée comme un problème intéressant bien qu'Amnesty International travaille déjà sur la question.

A propos du séminaire sur la réduction de l'espace, Wadih Al-Asmar a demandé comment avaient été sélectionnés les intervenants et les participants, et quel avait été le résultat du séminaire. Osman İşçi a indiqué que les membres du Groupe de travail avaient été contactés dans le cadre du séminaire, mais pour le séminaire annuel, il a suggéré à la place d'établir des critères de choix des intervenants/participants en fonction du contenu du séminaire. Søs Nissen a suggéré de relier ces critères aux thèmes de la stratégie afin que les participants choisis soient des personnes/organisations intéressées à mettre en œuvre les activités de la stratégie.

Søs Nissen a demandé si les membres du Réseau étaient informés du travail de la FEMDH et s'ils savaient ce que la Fondation pouvait leur fournir en termes de soutien. Marc Schade-Poulsen a répondu que les membres connaissaient la FEMDH mais que la Fondation ne faisait pas de plaidoyer ou de déclarations publiques. Par conséquent, EuroMed Droits et la FEMDH sont complémentaires dans leur travail respectif.

Søs Nissen a suggéré de poursuivre les discussions sur la façon de travailler sur la LDAR à l'occasion d'une autre réunion, car certaines questions doivent être abordées plus en profondeur, en particulier les activités en rapport avec le Nord. Osman İşçi enverra les commentaires du CE à la responsable de Programme, et fera en sorte qu'ils soient actualisés.



## Document :

7.1 Document de discussion pour une stratégie 2016-2018 du programme (*pour discussion*)

## **8. Suivi des questions de communication interne du CE**

*Modératrice : Catherine Teule*

Marc Schade-Poulsen a signalé que la communication interne du CE par le biais d'Outlook n'était pas encore complètement au point. Michel Tubiana a demandé s'il serait nécessaire de gérer deux boîtes de courrier, ou si les mails d'Outlook pouvaient être dirigés vers sa boîte à lettres électronique actuelle. Osman İşiçi a confirmé que cette solution était possible.

Wadih Al-Asmar a précisé qu'à son avis, la fonctionnalité la plus importante dans Outlook était de pouvoir travailler sur les documents. Afin que l'outil soit pleinement utilisé, Wadih Al-Asmar a suggéré de demander au Secrétariat de passer un quart d'heure avec chaque membre du CE à sa prochaine réunion afin de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour lancer l'outil de communication.

### Décision :

- A la prochaine réunion du CE, les 23-25 septembre 2016, le Secrétariat s'assurera que tous les membres du CE ont fait les installations nécessaires pour lancer Outlook en tant qu'outil de communication interne.

## **9. Migrations : suivi sur la réunion du GT Migrations**

*Modérateur : Wadih al-Asmar*

Anitta Kynsilehto a présenté les documents *9.1 Avant-projet Stratégie 2016-2018* et *9.2 Prise de position politique sur les questions de migrations et d'asile*. Elle a demandé aux membres du CE s'il était nécessaire de définir les limites de l'accès à la mobilité, ou bien de simplement défendre l'accès à la mobilité sans définir ses limites, comme cela a été le cas jusqu'à ce jour. En ce qui concerne l'accès au territoire de l'UE pour les réfugiés ayant besoin de protection, elle a demandé quelles mesures pratiques proposait le Réseau afin d'utiliser les canaux existants de manière plus efficace (corridors humanitaires, accès à l'asile dans les ambassades et protection temporaire). Marc Schade-Poulsen a aussi demandé au CE si le Réseau pouvait recevoir de l'argent de la part de l'UE dans le cadre de son appel à propositions pour garder les migrants hors de l'UE.

Catherine Teule a ajouté que certains membres ressentaient comme une contradiction l'appel à la libéralisation des visas – puisque c'est une forme de reconnaissance de cet obstacle - et l'appel à la liberté de circulation ; le Réseau devrait donc clarifier sa position sur l'accès à la mobilité, comme l'a demandé Anitta Kynsilehto. En réponse à la question de Marc Schade-Poulsen, elle pense que le Réseau devrait rejeter les financements ou les projets de l'UE dont l'objectif est de garder les migrants à distance de l'Europe. Elle a ajouté que dans le Groupe de travail, les obstacles qui empêchent l'accès des migrants aux droits économiques et sociaux ont déjà fait l'objet de discussions (et de tentatives de « fiches-pays ») et qu'un travail spécifique sur cette question lui paraîtrait aller au-delà des moyens et de l'intérêt des membres du Groupe de Travail. En revanche, la question des DESC, comme celle du genre, doit figurer en filigrane des travaux et réflexions du Groupe de Travail.

Mesaoud Romdhani a signalé que de nombreuses organisations et syndicats en Tunisie, y compris l'UGTT, examinent la question des migrations dans la perspective de l'Accord de libre-échange. Il a ajouté que les droits économiques et sociaux dans le pays d'origine sont importants, car les migrants n'auraient pas quitté leur pays s'ils croyaient ne pas avoir accès à un travail. Anitta Kynsilehto a observé que la question de la demande d'asile pour pouvoir travailler dans un autre pays est un sujet très difficile.

Isaías Barreñada a suggéré d'inclure dans la Stratégie une analyse critique des accords de l'UE ainsi que des accords sous-jacents, c'est-à-dire les accords nationaux et les accords bilatéraux régionaux, car ces accords servent à justifier l'externalisation de la politique de l'UE relative aux migrations. Catherine Teule a répondu que

ces accords dans la région seraient aussi intégrés dans l'analyse critique des accords de l'UE. Elle a noté que l'externalisation de la politique de migrations de l'UE entraîne des violations en cascade des droits des migrants.

Marc Schade-Poulsen a demandé si le Groupe de travail pouvait travailler sur les corridors humanitaires, la protection et l'admission temporaires, comme indiqué dans le document 9.2 *Position politique sur les questions de migrations et d'asile*. Anitta Kynsilehto a constaté qu'il n'était pas évident de comprendre comment le Groupe de travail devait aborder ces questions dans la pratique. Si l'on considère la situation en Syrie, il n'y a plus de canaux officiels, toutefois, il y a un consensus pour penser que quelque chose doit être fait, parce que la situation des réfugiés de Syrie est intolérable. Par exemple, la Turquie force les populations à rester en Syrie. Catherine Teule a observé qu'il existe une différence entre couloirs humanitaires et protection temporaire ; cette dernière doit s'appliquer en cas d'afflux importants aux frontières, comme cela a été le cas en 2011 pour les Tunisiens : le titre délivré donne un droit au séjour – et l'accès au travail – pour un an (éventuellement renouvelable) et permet de présenter une demande d'asile. En ce qui concerne la protection temporaire, Marc Schade-Poulsen estime qu'il faut lancer un débat en Europe sur la façon de gérer les flux migratoires.

Michel Tubiana a noté que la situation migratoire actuelle est la pire des 20 dernières années, et que les gouvernements refusent d'affronter la situation telle qu'elle est, par crainte de l'opinion publique. En Europe, il existe des mouvements de solidarité, mais ils ne seront pas en mesure de changer la situation. Il a indiqué qu'il était important de faire la distinction entre les demandeurs d'asile, les migrants et les réfugiés, des catégories qui sont souvent confondues par les gouvernements. Michel Tubiana a ajouté que la politique migratoire de l'UE consistait à fermer les frontières, mais que le Réseau devait lutter pour la liberté de circulation, supprimer les visas de courte durée et ne pas accepter les partenariats pour la mobilité conclus au sein de l'UE. D'après Michel Tubiana, il est absurde que les marchandises puissent circuler librement, alors que les personnes ne le peuvent pas. Raffaella Bolini a fait remarquer que l'objectif de la politique d'externalisation est d'arrêter les migrants en route pour l'Europe. Elle pense que le Réseau devrait surveiller et dénoncer les accords passés avec les dictatures et les régimes qui violent les droits de l'Homme et faire connaître ces accords au public.

Dans la même veine que les commentaires de Messaoud Romdhani, Isaías Barreñada a fait remarquer que les droits EcoSoc dans les pays du nord attirent les migrants, et il a suggéré d'analyser les droits économiques et sociaux (droit au travail etc. dans certains pays en conflit). Contrairement à Michel Tubiana, il n'est pas sûr que, si l'Europe fermait ses frontières, certains pays soient prêts à ouvrir leurs portes aux migrants ayant un profil particulier, ce qui soulève la question de la discrimination. Par exemple, en Espagne, le gouvernement a accordé le droit de résidence à 1 million de personnes. Michel Tubiana a accepté l'idée de procéder à une analyse critique de la situation dans les pays d'origine. Osman İşçi a fait observer qu'en termes de discrimination, chômage etc., le Nord ne doit pas être considéré non plus comme un endroit sûr.

Marc Schade-Poulsen a ajouté que la difficulté consistait à voir si les gouvernements étaient prêts à respecter les droits de l'homme en ce qui concerne les migrants et les réfugiés, car le respect des droits est soumis à rude épreuve quand les conditions économiques sont difficiles. Il a exprimé sa préoccupation sur le fait qu'EuroMed Droits risquait d'être marginalisé si le Réseau ne développait pas ses normes, ne participait pas au débat et ne faisait pas état d'arguments contre la peur d'ouvrir les frontières. En ce qui concerne les accords de réadmission, le Réseau devrait également faire savoir qu'un pays ne peut pas refuser le retour d'un de ses ressortissants si ce retour est sans danger. Anitta Kynsilehto a ajouté que le contre-argument à la peur d'ouvrir les frontières est que le système actuel ne fonctionne pas. Des arguments complémentaires pourraient aussi être élaborés.

A propos des droits politiques et civils, Moataz El Fegiery a observé que, par exemple, les Libyens ne pourraient pas avoir d'activité politique en Tunisie. La Tunisie, pas plus qu'aucun pays d'Afrique, n'est en mesure de fournir une protection, et la réinstallation des défenseurs des droits de l'Homme dans le Sud n'est pas réalisable. La cause profonde des migrations est que l'Égypte est en train de s'effondrer et qu'il y a un conflit en Syrie depuis cinq ans. Afin de garantir la stabilité en Europe, il est nécessaire d'avoir une pensée politique et stratégique qui prenne en considération les conditions dans le Sud.

Catherine Teule a demandé s'il l'on pourrait présenter comme revendication que la région EuroMed devienne une zone de libre circulation comme la zone Schengen. Elle a ajouté que, outre le droit d'asile, le regroupement familial était gravement menacé et devait être mentionné dans la position du Réseau. Michel Tubiana a exprimé son accord et précisé que le regroupement familial était un droit non négociable. Il a ajouté que la démocratie est menacée en Europe, où il règne une atmosphère de haine et d'intolérance. Il pense que la question de la libéralisation des visas reste problématique, mais le Réseau doit faire savoir que les populations de la région EuroMed ont besoin de protection et qu'il est donc indispensable d'abolir les visas dans la région. Le Réseau

doit affirmer qu'il est en faveur de la liberté de circulation des personnes et que, tout en respectant la souveraineté des États, il doit exiger que cette liberté soit respectée par les États.

Anitta Kynsilehto ne pense pas que le Réseau doive promouvoir le droit de l'État comme suggéré par Marc Schade-Poulsen. Isaías Barreñada, cependant, n'est pas d'accord avec Anitta Kynsilehto sur le fait que les droits de l'État ne doivent pas être défendus, et le Réseau ne devait pas éviter les questions difficiles au nom de la souveraineté nationale. Michel Tubiana a ajouté que le Réseau devait demander des comptes aux États sur l'état de droit et l'application des lois. Il a ajouté que le concept de « pays sûr » était contraire aux valeurs du Réseau.

Marc Schade-Poulsen a soulevé la question des délinquants, qui demandent l'asile sans l'obtenir mais qui restent ensuite 9 mois dans le pays et reçoivent de l'argent de l'État. Anitta Kynsilehto ne pense pas que le Réseau doive conseiller les États sur la façon d'expulser des personnes ; à son avis, la délinquance doit être traitée par le système correctionnel sans qu'elle soit utilisée comme excuse pour expulsions.

Enfin, Marc Schade-Poulsen a suggéré d'inclure la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille à titre d'instrument de référence dans la Stratégie.

A propos des pays sûrs (Objectif 1 de la Stratégie), il a aussi fait remarquer que les droits économiques et sociaux (Objectif 2) sont déjà inclus implicitement sous ce point, s'agissant de sécurité des personnes, du droit à l'éducation etc. Anitta Kynsilehto a rappelé que l'Objectif 2 de la Stratégie, à savoir Promouvoir l'accès aux droits économiques et sociaux pour les migrants et les réfugiés, serait supprimé.

Décision :

- L'Avant-projet de Stratégie 2016-2018 a été approuvé (après quelques modifications).

Documents :

9.1 Avant-projet de Stratégie 2016-2018 (*pour approbation*)

9.2 Position politique sur les questions de migrations et d'asile (*pour discussion*)

## 10. Questions concernant les adhérents

*Modérateur : Messaoud Romdhani :*

Décision :

- La Ligue portugaise des droits de l'Homme, Portugal, a été acceptée comme membre ordinaire.

Documents :

10.1 Demande d'adhésion de la Ligue portugaise des droits de l'Homme, Portugal (*pour approbation*)

10.2 Récapitulatif des adhésions (*pour information*)

10.3 Récapitulatif des candidatures (*pour information*)

## 11. Questions diverses

*Modérateur : Messaoud Romdhani :*

Dates de la prochaine réunion du Comité exécutif

Décision:

- La prochaine réunion du CE se tiendra les 23-25 septembre 2016 (le lieu sera fixé ultérieurement).